

REGLEMENT TRIATHLON D'AGON COUTAINVILLE 2023

Article 1 : conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés(es) Triathlon 2023 et aux non licenciés(es) Triathlon sur fourniture d'un certificat médical de moins de 1 an, attestant la **non contre-indication de la pratique du Triathlon en compétition** ou, seulement pour le relais, présentation de licence FFN 2023 pour le nageur, FFC 2023 pour le cycliste ou FFA 2023 pour le coureur à pied.

Pour tous les coureurs : lors du retrait des dossards obligation de présenter la licence 2023 de triathlon ou pour les relais, natation, cyclisme ou athlétisme (même si une copie a été fournie au préalable lors de l'inscription sur klikego)

Pass-compétition ou pass-relais : celui ci est obligatoire si le concurrent est non licencié FFTRI. Il devra être ajouté à l'inscription sur klikego

Remarque : pour les licenciés Triathlon et en cas de non présentation de la licence triathlon lors du retrait du dossard ou licence triathlon en cours de validité le jour des épreuves : prévoir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FF Triathlon, ce chèque sera transmis à la fédération pour contrôle de la licence. Une somme de 10 € sera retenue par la FFTRI pour frais de dossier avant la rétribution du reliquat

Article 2 : Organisation sportive

Le règlement appliqué sera celui de la « Réglementation Sportive FFTRI 2023 »

Tout manquement au règlement sera sanctionné par une pénalité ou par une disqualification (voir Article 3 : arbitrage)



Le dossard doit être visible : de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant la partie course à pied.

L'organisation fournit les dossards. L'utilisation **d'une ceinture porte dossard 3 points** (non fourni pas l'organisation) est obligatoire.



Distances :

Formats XS : 400 m de natation / 8,5 km de vélo / 2,5 km de course à pied

Formats S : 750 m de natation / 24 km de vélo / 5 km de course à pied

Chronométrage :

Le chronométrage est assuré par Breizhchrono ; les résultats seront accessibles en ligne sur le site Breizhchrono.com

Pendant la compétition la puce remise lors du retrait des dossards devra être portée à la cheville gauche ; elle devra impérativement être restituée à l'arrivée.



Pour les relais la puce servira de témoin entre les équipiers.

La non restitution de la puce sera facturée 20€ TTC au concurrent concerné.

Natation :

Le bonnet de bain est obligatoire et à la charge du concurrent.

L'athlète doit obligatoirement être capable de nager la distance de l'épreuve qu'il a choisie.

Le port d'une combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24°C.

Le départ sera effectué en 2 vagues en fonction des catégories (voir programme du jour)

Vélo :

Le respect du code de la route est obligatoire.

Le drafting (rouler à l'abris et sous l'aspiration du concurrent précédent) est interdit ; il est sanctionné par un carton bleu.

En cyclisme, le port du casque à coque rigide (norme CE) et homologué est obligatoire, jugulaire fermée .

Les vélos de route et VTT sont autorisés ; les VAE (vélo à assistance électrique) sont interdits

Aire de transition :

Dans l'aire de transition chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

La circulation dans l'aire de transition doit se faire à pied, vélo à la main, casque fixé sur la tête, sangle jugulaire fermée.

L'accès à l'aire de transition est interdit à toutes les personnes extérieures à l'organisation. L'entrée et la sortie se feront sous le contrôle des membres de l'organisation et sur présentation du dossard .

La nudité est sanctionnée par un carton rouge

Article 3 : Arbitrage

En cas de non respect des consignes de course les sanctions seront sans appel .



Pénalité (carton bleu) : sous forme de « prison » (penalty box) : temps d'arrêt conformément au règlement de la FFTRI



Disqualification : Le carton rouge est une disqualification du concurrent. Par ailleurs, tout concurrent fautif n'ayant pas effectué sa pénalité (carton bleu) sera disqualifié. Il incombe à l'athlète sanctionné d'effectuer sa pénalité de sa propre initiative sans attendre de rappel de l'organisateur et/ou de l'arbitrage.

Article 4 : Places limites / Temps limites

Sur le XS :

300 places individuelles + 30 places en relais

pour les temps limites : 20' pour la natation et 1h à la fin du vélo

Sur le S :

300 places individuelles+ 30 places en relais

pour les temps limites : 40' pour la natation et 1h40' à la fin du vélo

Au-delà de la première limite, tout concurrent encore sur le circuit vélo sera disqualifié.

Au-delà de la seconde limite, pas de départ sur le circuit course à pied

Article 5 : annulations

En cas d'annulation par l'organisateur pour cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'organisateur), les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

Pour toutes les courses les conditions d'annulation et de remboursement (hors le cas prévu dans la remarque ci-dessus) prises en compte sont exclusivement les suivantes :

- Un accident entraînant une contre-indication à la pratique du triathlon en compétition attesté par un certificat médical
- Une maladie entraînant une contre-indication à la pratique du triathlon en compétition
- Le décès du (de la) participant(e)
- Le décès du (de la) conjoint(e) marié(e) ou pacsé(e)
- Le décès d'un(e) ascendant(e) du (de la) participant(e)
- Le décès d'un(e) descendant(e) du (de la) participant(e)

Le remboursement de l'inscription est possible

- 90 % jusqu'au 15 juin 2023. Le coût du pass compétition est exclus de la base de remboursement

- 50 % entre le 15 juin et le 23 juin. Le coût du pass compétition est exclus de la base de remboursement

Après le 23 juin, en cas de désistement ou d'absence, il n'y aura pas de remboursement du coût de l'inscription.

Pour toute demande de remboursement, la procédure sera la suivante adresser un mail à : agontri@outlook.fr accompagné des pièces justificatives

Cas particulier COVID19

Si l'organisateur, pour des raisons sanitaires liées au COVID19, ne pouvait pas organiser le triathlon d'Agon Coutainville 2023 alors l'organisateur remboursera systématiquement 90 % des frais d'inscription à chaque participant(e) sous déduction de la commission KLIKEKO sans que le(a) participant(e) n'en fasse la demande

Article 6 : Droit à l'image

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au Triathlon d'Agon Coutainville qui se déroulera le 25/06/2023 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.

Article 7 : Inscriptions

Les inscriptions se font obligatoirement sur le site internet Klikego avec paiement en ligne,

Inscriptions en ligne : <http://www.klikego.com/>

TARIFICATION		JUSQU'AU 09/06	A PARTIR DU 10/06
ÉPREUVE DÉCOUVERTE (XS)	INDIVIDUEL ADULTE	20 €	25 €
	INDIVIDUEL JEUNE	15 €	20 €
	RELAIS	32 €	37 €
ÉPREUVE SPRINT (S)	INDIVIDUEL ADULTE	28 €	33 €
	INDIVIDUEL JEUNE	20 €	25 €
	RELAIS	39 €	44 €

Les « jeunes » correspondent correspondent aux catégories minime benjamin cadet et junior

Les « adultes » correspondent correspondent aux catégories sénior et master

Pour information le tarif national des pass journée est de:

- XS en individuel = + 2 euros de pass compétition si non licencié à la FFTRI
- S en individuel = + 5 euros de pass compétition si non licencié à la FFTRI
- XS en relais = + 2 euros de pass relais par relayeur non licencié à la FFTRI
- S en relais = + 2 euros de pass relais par relayeur non licencié à la FFTRI

Pour les relais, les participants non licenciés FFTRI peuvent présenter les licences suivantes les exonérant du certificat médical :

- Nageur : Licence Fédération Française de Natation (FFN)
- Cycliste : Licence Fédération Française de cyclisme (FFC)
- Coureur à pied: Licence Fédération Française d'athlétisme (FFA)

Ils doivent en revanche s'acquitter du « pass relais »

+ Frais d'inscription en ligne

Après le **23 juin** il n'est plus possible de s'inscrire ; pas d'inscription sur place le jour de la compétition.

Si la liste des inscrits est complète une liste d'attente sera établie et proposée aux athlètes présents le jour de la course.

Seuls les dossiers complets seront retenus.

Âges requis / Age minimum par épreuve

Epreuve	Natation	Vélo	Course à pied
XS individuel	À partir de Benjamin : être né en 2011 ou avant		
XS relais			
S individuel	À partir de Cadet : être né en 2007 ou avant		
S relais			

Catégories

Catégories	Age atteint au cours de la saison	années
Benjamin	12-13	2010-2011
Minime	14-15	2008- 2009
Cadet	16-17	2006-2007
Junior	18-19	2004-2005
Sénior	20-39	1984-2003
Master	40 et plus	1983 et avant

Article 8 : transformation du triathlon en duathlon

Si les conditions climatiques ne permettent pas de réaliser l'épreuve de natation en toute sécurité (décision je jour même en concertation avec le corps arbitral) , si les analyses d'eau effectuées, les jours précédents l'épreuve, par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) indiquent que l'eau n'est pas compatible à la pratique de la natation :

- le triathlon XS sera transformé en duathlon XS (2.5 km / 8,5 km / 1.25 km)

- le triathlon S sera transformé en duathlon S (5 km / 24 km /2.5 km)

Il n'y aura pas de remboursement si le participant refuse de participer au duathlon.

Article 9 : Récompenses

Seront récompensés :

Sur le format XS :

- les 3 premiers du classement scratch (hommes et femmes)
- le premier de chaque catégorie Sénior Homme, Sénior Femme, Vétéran Homme Vétéran femme, 1ère équipe relais
- les 3 premiers juniors (garçons et filles)
- les 3 premiers cadets (garçons et filles)
- les 3 premiers minimes (garçons et filles)
- les 3 premiers benjamins (garçons et filles)

Sur le format S :

- les 3 premiers du classement scratch (hommes et femmes)
- le premier de chaque catégorie Sénior, Homme, Sénior Femme, Vétéran Homme Vétéran femme 1ère équipe relais
- les 3 premiers juniors (garçons et filles)
- les 3 premiers cadets (garçons et filles)

ARTICLE 10 : Contrôle anti-dopage

L'organisateur est en parfaite harmonie avec la FFTRI dans la lutte contre le dopage. Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En vous inscrivant au triathlon d'Agon Coutainville, vous acceptez d'être soumis à tous ces tests et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage. Chaque concurrent(e) est prié(e) de ne pas quitter le site sans s'être renseigné de la possibilité d'un contrôle le (la) concernant

ARTICLE 11 : Abandon

Les concurrent(e)s qui abandonneront devront remettre leur dossard à l'arbitre qui constatera l'abandon. La puce électronique est restituée à l'arrivée. Une puce non restituée sera facturée 20 € TTC au concurrent concerné.